

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Dossier N° W19-592462
n° 57034

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	9459	Société :	R.A.M
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	EL BIGDI - RADOUANE
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Télé. :	06 65 1285 08	Total des frais engagés :	Dhs

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Dr BENABDELLAHZAK Mohamed Ali	
Date de consultation :	05/05/2020
Nom et prénom du malade :	B. Ben Abdellah ZAKARIA MOHAMMED
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même
Nature de la maladie :	<input type="checkbox"/> Conjoint
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 27/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05.12.2020	Consultation Spécialiste	c2	25000	INP : 081020354 RENABDERRAZIK Mohamed Ali OPHTHALMOLOGISTE de 2 Mars Résidence 8615 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie M. Boudraa CHRAIBI M. Boudraa Bd. Diffricain Ain Chock sac Tel: 0522 50 80 00</i>	<i>05/12/89</i>	<i>75,70</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

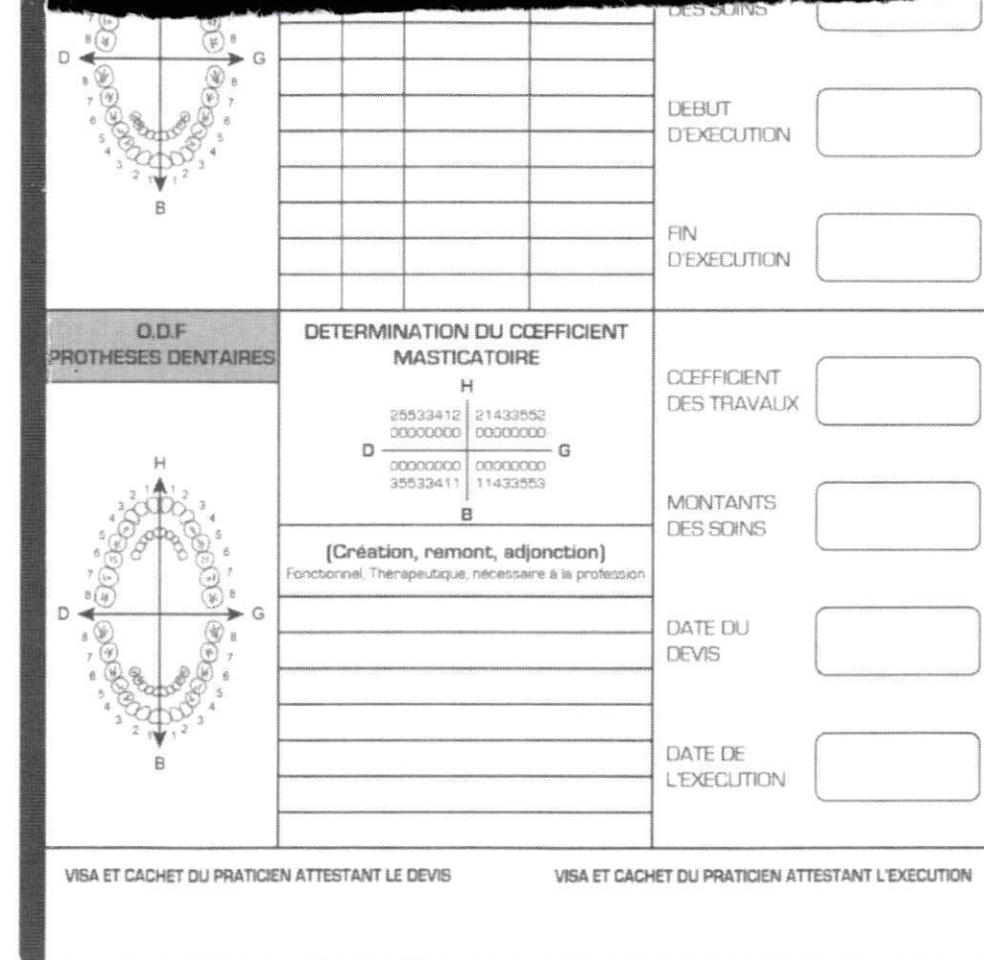
ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
ABDERRAHMANE KORRAT AL AIN	19/03/2014				Khalil -
SSAID Adil et Nabil -					
Essanai Panoramique Bd Panoramique					
Mohammed VI Commune Urbaine Errachidia					
70246 et 370248 Pat. 34900103 CNS					
5130471 - ICE : 00108240260008					
5130471 - ICE : 00108240260008					

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.





الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلیاج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Mr. EL BIGDI MOHAMED

Monture + verres correcteurs

Organiques Amincis, Filtre anti-lumière bleue

OD = (- 0.75 à 100°)

OG = (- 0.25 à 30°)

الدكتور بنعبد الرزاق محمد علي
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون
Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPHTHALMOLOGISTE
96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI Imm. A N°6
Tél : 0522 86 05 57/05 06 86 05 58 Casablanca

بصريات قرطاج 11 بـ مساعد عالي و سهل -
OPTICIEN KORRAT AL AIN
MOUSSAID Adil et Nabil -
17 Kissariat Panoramique Bd Panoramique Angle
Bd Mohammed VI Commune Urbaine Ain Chock
RC 370246 et 370248 Pat. 34900103 CNSS 4126117
IF 51304171 - ICE : 001082402000082
Gsm 06 62 25 14 03 - 06 71 80 34 71 Casablanca
Casablanca , le

05/12/2020

0522.86.05.57 / 58 - الشقة 6 - الطابق 2، إقامة وليلي العمارنة - الهاتف : 58 / 59
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
المستعجلات : 06 64 17 10 21
Tél : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21
INPE. 091020354 - IF 42022115 - ICE 001633525000046



**بصريات
قرة العين**

Opticien Direction

FACTURE N° : 00089

Casablanca, le : 18/12/2020

Client : EL BIGDI MOHAMMED

Docteur : BENABDEBRAZI J2

	Qté	Prix
N° Nomonclature :		
Monture :	1	700,-
Verres :	2	
VL { OD : (100° - 0.25')		800,-
OG : (30° - 0.25')		
Add. :		
VP { OD :		
OG :		

TOTAL

1500,-

Arrêtée la présente facture à la somme de mille cinquante

OPTICIEN KORRAT AL AIN
محل قرارة العين
MOUSSAID Aïn et Nabil
مساعد عين و نيل

17 Kissariat Panoramique Bd. Panoramique Angle
Bd Mohammed VI Casablanca
RC 370246 & 370248 Pat. 34900103 CNSS 4126117
IF 51304171 - ICE 001082402000082
GSM 06 62 25 14 03 - 06 71 80 34 71 Casablanca

Bd. Panoramique, Angle Bd. Mohammed VI - Kissariat Panoramique

Porte 4 - N° : 17 - Aïn Chok - Casablanca - **GSM : 06 62 25 14 03**

RC N° : 370246 & 370248 - Patente N° : 34900103 - IF N° : 51304171

CNSS N° : 4126117 - ICE N° : 001082402000082



الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق
بختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلياج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Mr. EL BIGDI MOHAMED

25/10

ZALERG COLLYRE

1gtte x 2 / j x 15 jours, dans les deux yeux

Pharmacie Mouad
59, Bd. Berrechid 50 89 14
Casablanca - Tel: 0522 50 89 14

الدكتور بنعبد الرزاق محمد علي
بختصاصي في أمراض و جراحة العيون
Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPHTHALMOLOGISTE
96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI, Imm. A N°6
Tél : 0522 86 05 57/0522 86 05 58 Casablanca

Casablanca , le

05/12/2020

96. شارع 2 مارس. إقامة وليلي العمارة 2 الطابق 2. الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 58 / 57
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
المستعجلات : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21
INPE. 091020354 - IF 42022115 - ICE 001633525000046

Zalerg 0,25 mg/ml

Collyre en solution

Kétotifène

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant d'utiliser ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Dans cette notice :

1. Qu'est-ce que ZALERG 0,25 mg/ml, collyre en solution et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser ZALERG 0,25 mg/ml, collyre en solution ?
3. Comment utiliser ZALERG 0,25 mg/ml, collyre en solution ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver ZALERG 0,25 mg/ml, collyre en solution ?
6. Informations supplémentaires.

1. QU'EST-CE QUE ZALERG 0,25 MG/ML, COLLYRE EN SOLUTION ET DANS QUELS CAS

6 118001 102495

ZALERG 0,25 mg/ml

Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

rmer votre



OUS

Il n'y a pas de risques si vous avez avalé accidentellement quelques gouttes de ZALERG. De même, ne vous inquiétez pas si vous avez instillé accidentellement plus d'une goutte dans votre œil.

Si vous oubliez d'utiliser ZALERG

0,25 mg/ml, collyre en solution :

Instillez une goutte dès que possible, puis revenez à la posologie normale. Assurez-vous que la goutte tombe bien dans l'œil. N'installez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oubliée.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ZALERG 0,25 mg/ml, collyre en solution est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

Les effets indésirables oculaires suivant ont été décrits :

Fréquents

(affectant moins de 1 patient sur 10) :

- irritation ou douleur oculaire,
- inflammation de l'œil.

Peu fréquents

(affectant moins de 1 patient sur 100) :

- vision trouble,
- sécheresse oculaire,
- irritation des paupières,
- conjonctivites (inflammation de la surface de l'œil).